

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 29 JUILLET 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE PLURIENNALE DI PARTENARIATU 2026-  
2028 TRÀ L'UFFIZIU NAZIUNALE DI L'ANZIANI  
CUMBATTENTI È VITTIME DI GUERRA (ONACVG) È A  
CULLETTIVITÀ DI CORSICA  
CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2026-  
2028 ENTRE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS  
COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONACVG) ET  
LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse s'engage dans une politique volontariste en faveur de l'action éducative, et s'engage pour que le devoir de mémoire puisse être partagé par l'ensemble des élèves de nos établissements.

C'est pourquoi elle soutient financièrement les projets pédagogiques portés par les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG) (Cismonte et Pumonte) à destination de la jeunesse insulaire. En effet, à travers des concours scolaires, des projets pédagogiques innovants, des actions commémoratives, et des séjours scolaires, l'ONACVG développe une éducation mémorielle active et dynamique.

Les services départementaux de l'ONACVG accomplissent un travail remarquable auprès des scolaires. Par leur engagement constant, ils transmettent aux jeunes générations les valeurs de mémoire, de citoyenneté et de solidarité.

A travers des interventions en classe, des projets pédagogiques, des témoignages et l'accompagnement des voyages mémoriels, ils permettent aux élèves de mieux comprendre l'histoire, d'honorer ceux qui ont combattu pour la liberté et de développer un profond civisme.

Leur action, à la fois éducative et humaine, constitue un lien essentiel entre le passé et l'avenir et contribue chaque jour à faire vivre la mémoire au cœur de l'école.

L'ONACVG collabore également avec les services de la Collectivité de Corse dans la co-construction d'ateliers destinés à sensibiliser les scolaires à ces thématiques, lors des événements organisés par la Collectivité de Corse.

Afin de poursuivre cette mission essentielle de transmission mémorielles aux jeunes générations et d'officialiser le partenariat existant, il est proposé dans le présent rapport de formaliser cette collaboration par l'établissement d'une convention de partenariat triennale 2026-2028 (cf. annexe 1).

Dans ce cadre, la contribution financière de la Collectivité s'élèverait à 60 000 € sur 3 ans et ne dépasserait pas 20 000 €/an.

Les crédits nécessaires sont inscrits au programme « n°4116 – Accompagnement éducatif territorial » du budget primitif 2026 de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.